

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN André, Maire.

Etaient présents : Mmes BOISSIÉ Jacqueline, FRANCHINI Nathalie,  
MM. BARRETEAU Blaise, CAMINOTTO Louis, DIMARCH Bernard, OUSTRI Christian, PAVAN André,  
SABOUREAU Jean-François, VALADE Patrick.

Etaient absents représentés : Mme GARRIDO Anne-Marie par BOISSIE Jacqueline, Mme PROUT Marie-Hélène par DIMARCH Bernard.

Etaient absents : Mme LAPEYRE Françoise, Mme PARO Josiane, Mme TALAVAN Cécile, Mr ZAIA Robert.

Secrétaire : Mme FRANCHINI Nathalie.

Deux points ont été rajoutés à l'ordre du jour du Conseil Municipal en point 7 et 8 après vote de l'Assemblée :  
Point 7 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association APE – LES P'TITS CAILLOUX ONDAINS

Point 8 : Mise en œuvre de la procédure de modification de droit commun du PLU – Annule et remplace la délibération 19-6-41 du 9 septembre 2019

Le Procès-Verbal de la séance du 9 septembre 2019 a été adopté à l'unanimité des présents.

Les décisions ci-dessous ont été prises à l'unanimité.

### **1- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTS TOLOSANS**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes Hauts Tolosans a adressé son rapport d'activités 2018.

Après diffusion auprès de l'ensemble des conseillers municipaux de la Commune, Monsieur OUSTRI, Adjoint au Maire, a présenté ce rapport et les élus ont pris acte de cette présentation.

### **2- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE**

Chaque année, le Président du SDEHG adresse au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Monsieur Patrick VALADE, délégué au SDEHG, a présenté ce rapport d'activités et les élus ont pris acte de cette présentation.

### **3- CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LA SOCIETE ENEDIS**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, l'entreprise ENEDIS va effectuer des travaux. Cela impacte la parcelle AA 85 appartenant à la commune d'Ondes. Il y a donc lieu de signer une convention de servitudes avec ENEDIS. Les termes de la convention ont été approuvés et Monsieur le Maire a été autorisé à la signer.

### **4- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA BUCHERE A L'ASSOCIATION « FREESTYLE SESSION »**

L'association « Freestyle Session » présidée par Mr Mustapha KADDAOUI a demandé la possibilité d'occuper la salle de la Buchère pour la saison 2019-2020 pour préparer des jeunes encadrés par un professeur diplômé à la compétition de Breakdance à un niveau national et international.

Une convention de mise à disposition de la salle de la buchère sera mise en place. L'association utilisera la salle les dimanches de 14h00 à 17h00.

**5- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET DE LOCAUX A L'ASSOCIATION ONDES FOOTBALL CLUB**

L'association « ONDES FOOTBALL CLUB » utilise les installations sportives (Vestiaires et terrain d'honneur) ainsi que la salle du Foyer des Jeunes pour ses entraînements et les matchs à domicile selon un planning défini pour la saison 2019-2020.

Une convention de mise à disposition de locaux et d'installations sportives va être mise en place pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

**6- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE JEAN BLANC**

Les modalités de location de la salle Jean Blanc sont définies dans une convention qui avait été approuvée par le Conseil Municipal en date du 13 mai 2019.

Lors de la visite de contrôle du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours, il nous a été demandé de modifier cette convention en y intégrant un nouvel article sur la sécurité.

Il y a également lieu de modifier les articles 8 sur «la remise des clés » et 9 sur « les conditions d'utilisations ».

Les modifications ci-dessus ont été approuvées et la convention a été modifiée.

**7- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION APE - LES P'TITS CAILLOUX ONDAINS**

Les parents d'élèves de l'école primaire d'Ondes viennent de créer l'association APE - LES P'TITS CAILLOUX ONDAINS.

Il a été décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 200 € pour l'aide à sa création.

**8- MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 19-6-41 DU 9 SEPTEMBRE 2019**

Par délibération n°19-6-41 en date du 9 septembre 2019, le Conseil Municipal avait décidé la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLU.

Suite à un RDV avec le bureau d'étude et au vu de nouveaux éléments à intégrer à cette procédure, il y a lieu de l'annuler et de la remplacer.

Ces modifications sont les suivants :

- La modification de la zone UX en deux zone Ac et Acn afin qu'une entreprise de fabrication de béton à vocation industrielle et artisanale puisse se développer et étendre ses constructions.
- La modification du règlement de la zone UX (ZA des 10 Arpents) pour la construction de bâtiments industriels.
- Annexer une ICPE « Installation classé pour la Protection de l'Environnement » suite à l'arrêté préfectoral complémentaire relatif aux installations de stockage de céréales exploitées par la société EURALIS CEREALES (Route de Castelnaud) et des zones affectées par le bruit suite à l'arrêté préfectoral de classement du 23.12.2014. (RD17 et RD29)

Les élus ont approuvé la mise en œuvre de la procédure de modification de droit commun du PLU et les modalités de concertation réglementaires.

Ondes, le 02 décembre 2019.

Le Maire,  
André PAVAN

